



EN 2002, le réalisateur du film « Charlotte Gray » – tourné à Saint-Antonin l'hiver 2001/2002 – propose à la commune, par l'intermédiaire de Monsieur Seveignes du cinéma « le Querlys » de verser une somme de 10 000 euros à une association pour un projet profitable à tous les Saint-antoninois.

Le choix s'est porté sur notre société et l'accord s'est fait sur la création d'une fontaine au lieu-dit « Salet » où coulerait l'eau de la source et où serait valorisée l'image de l'eau minérale de Saint-Antonin. Un premier projet a été élaboré. Il portait sur 3 points :

- Création de la fontaine près du kiosque de captage (inauguré en 1915 pour alimenter la station thermale) ;
- Création d'une promenade au bord de l'Aveyron avec tables de pique nique ;
- Restauration de la passerelle qui enjambe le ruisseau de Luzerp et achat pour un euro symbolique de deux petits terrains, au bord de la route, pour permettre la création d'un parking.

Mais le département de Affaires Sanitaires et Sociales nous a opposé un refus catégorique « interdiction de tous travaux dans la zone de protection de la source ou aménagements susceptibles de développer la fréquentation du site, sources potentielles de pollution ».

Nous avons donc recherché une autre solution. Par exemple faire couler, à nouveau, l'eau sur la place des Moines, soit là où existe la fontaine, soit là où coulait l'eau de Salet à l'époque de la station thermale, c'est-à-dire au bord de l'Aveyron. Mais il fallait refaire la canalisation depuis l'ancienne « Auberge de la Source » et traverser le pont. Surprise, le devis était cinq fois supérieur au budget dont nous disposions !

Alors, dernière solution, restons sur la rive gauche de l'Aveyron et installons une fontaine au tout début de l'Avenue de la Gare. C'est un projet que nous avons développé à partir du printemps 2003. Il fallait faire vite. Les travaux d'aménagement du carrefour à

l'entrée du tunnel avaient commencé et la canalisation devait être installée avant le revêtement de la chaussée. Après, nous n'aurions pas eu l'autorisation. L'entreprise qui travaillait sur place a été contactée et 65 mètres de canalisation ont été réalisés pour la somme de 12 259 euros TTC. Comme nous ne disposions que de 10 000 euros, la commune a avancé le montant – récupérable – de la TVA et notre dépense a été de 10 259 euros.

Mais il ne reste plus d'argent pour la fontaine ! Nous avons donc établi un dossier de financement avec deux projets :

- réplique à l'échelle 1/2 du kiosque de Salet en briques ou
- une fontaine classique en pierre du pays.

Aucun de ces projets n'a été accepté. Nous nous sommes donc adressés à l'architecte des Bâtiments de France qui, gracieusement, nous a communiqué les plans d'une fontaine en pierre taillée.

Après avoir sollicité des devis de taille et de pose nous avons présenté un nouveau dossier et sollicité le Crédit Agricole au titre des initiatives locales ; le Conseil Régional et le Conseil Général au titre des Contrats de Pays. Ces trois organismes nous ont répondu favorablement (voir plan de financement ci-dessous) et les commandes de taille de pierres et de pose ont été passées à l'entreprise Simon Vignes de Saint-Antonin.

La fontaine installée, reste à faire couler l'eau.

La Société des Eaux de Saint-Antonin doit contractuellement au concédant – la commune – une certaine quantité d'eau journalière destinée « à tous usages, à l'exception de l'embouteillage à des fins commerciales ». Monsieur le Maire leur a donc demandé de fournir de l'eau à la fontaine depuis l'usine, selon un système complètement indépendant de la chaîne d'embouteillage. Ceci pour exclure tout risque de contamination. Le concessionnaire a souscrit à cette demande.

Vous serez sans doute surpris de lire sur la fontaine « eau de source non contrôlée. C'est une nécessité : d'abord parce que du fait de sa minéralisation importante cette eau ne répond pas aux critères de « potabilité ». Ensuite parce que, coulant hors de l'usine, en circuit non contrôlé, sa qualité ne peut pas être certifiée.

Mais vous pouvez en boire, sachant que c'est de l'eau minérale.

PS : Le Conseil d'Administration d'avril 2006 a décidé de nommer la nouvelle fontaine « La Popia », du nom d'un ouvrage de fortification souvent rencontré dans les comptes consulaires des XIV^e et XV^e siècles et qui se trouvait à l'aplomb de la fontaine, environ sur le site de la Vierge.



CREATION D'UNE FONTAINE

Projet : Société des Amis du Vieux Saint-Antonin
 Plans réalisés par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

Plan de financement

Coût du Projet	Prix € TTC	Financement	Prix € TTC
Canalisation (Entreprise CGTP)	12 259,92	Participation du Réalisateur du Film "Charlotte Gray"	10 000,00
Réalisation de la fontaine		Crédit Agricole	2 600,00
Taille de pierres (Entreprise S. VIGNES)	1 465,10	Conseil Régional	1 000,00
Pose (Entreprise S. VIGNES)	1 217,53	Conseil Général	1 193,00
Plomberie (Entreprise CAMALLONGA)	916,80	Commune de Saint-Antonin (Avance sur TVA)	1 138,11
Fourniture des fers (Entreprise FOURNIER)	71,76		
TOTAL	15 931,11	TOTAL	15 931,11